

**MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE**  
**850, Rue des Distilleries**  
**16130 ANGEAC-CHAMPAGNE**

**Tél. : 05.45.83.74.42**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021**

Sur convocation du 06/07/2021, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : : Lydie BLANC, Sylvain CALVEZ, Pascal BRUNETEAU, Marc PEYRELADE, Eliane GASNIERE, Yannick BOYELDIEU, Alexandra NADAUD, Virginie DELVALLEZ, Serge DUNOGUES, Stéphane TORDJEMAN, Evelyne RIFFFAUD, Olivier FALLAT, Elodie MAINARD

Absent : Laurent NERFIE

Début de la Séance : 18 H 45

Nommée secrétaire de Séance : Madame Virginie DELVALLEZ

### **1- GRDF – RODP ANNEE 2021**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la parution au journal officiel le 27 mars 2015, du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux Communes et aux Départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz,
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de réseaux de distribution de gaz.

Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes après constatation des chantiers éligibles à ladite redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte la proposition.

### **2 - VALIDATION DEVIS FOUR CANTINE ECOLE**

Madame le maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de changer le four de la cantine. Elle présente le devis des ets FOURNIER David pour un montant de 5 015 € HT soit 6 018 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- VALIDE le devis.
- AUTORISE Madame le maire à signer tout document s'y affèrent.

### **3 - VALIDATION DEVIS CHAUDIERE LOGEMENT COMMUNAL**

Madame le maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de changer la chaudière au logement communal situé au 251 Rue du Chardonnay.

Elle donne lecture des 2 devis :

- 1er devis SARL LAURENDEAU Frédéric : 8 120,74 € HT
- 2ème devis Ets DORBE Alain : 7 467,28 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- VALIDE le devis de Ets DORBE Alain pour un montant de 7 467,28 € HT,
- AUTORISE Madame le maire à signer tout document s'y affèrent.

### **4- -INFORMATIONS DIVERSES**

- Devis balayeuse : acceptation de l'intervention de Soneco pour le nettoyage des trottoirs avant prise de décision pour l'achat d'une balayeuse.
- Visite du site Boinaud : la visite est prévue le 23 juillet 2021 à 16H30.

Clôture de la Séance : 19 H 45

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.